
Augmentation du capital de L'Oréal
***Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni**

Je soussigné : **Christophe Babule**

Directeur Général Administration et Finances de L'Oréal, société anonyme au capital de 106 756 605,60 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Royale – 75008 Paris - immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Paris sous le numéro 632 012 100 (ci-après la « Société »),

Dûment habilité par un pouvoir du Directeur Général de L'Oréal en date du 21 avril 2026, lui-même dûment habilité par la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 10 octobre 2024 et réitérée le 29 avril 2025 dans le cadre du plan d'actionnariat salarié 2025,

Rappelle que :

Le Conseil d'Administration a :

(1) décidé du principe d'une augmentation de capital de la Société réservée à un Trustee de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe L'Oréal au Royaume-Uni, sur le fondement de la 22ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2025,

(2) a délégué tous pouvoirs au Directeur Général, afin de :

- décider de la mise en œuvre de ce *Share Incentive Plan*, d'arrêter ses modalités et les accords nécessaires à sa mise en œuvre par la Société et, dans ce contexte, de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription et de la période d'investissement et les modalités de l'abondement ;
- fixer le prix de souscription des actions dans le cadre de ce *Share Incentive Plan* au Royaume-Uni conformément aux modalités particulières prévues par la réglementation anglaise, étant acté que ce prix correspondra au cours le plus bas entre le cours de l'action au jour de l'ouverture de la période d'investissement et un cours suivant la clôture de la période d'investissement fixé en application de la législation locale et compte tenu de la variation £/€, ladite période d'investissement pouvant avoir une durée maximale d'un an ;
- arrêter les modalités de réduction des souscriptions exprimées dans l'hypothèse où le nombre total d'actions demandées serait supérieur au montant maximum autorisé ;
- et, avec faculté de subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, à l'effet de préparer, signer et déposer tout document ou rapport, effectuer toutes démarches ou notifications requises ou appropriées pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Trustee de droit anglais est Equiniti Share Plan Trustees Limited.

Les collaborateurs du Groupe L'Oréal au Royaume-Uni ont soumis des ordres de souscription lors de la période du 11 juin 2025 au 25 juin 2025 et des prélèvements correspondants ont été effectués sur la paie de ces salariés.

Le prix par action de la souscription correspond à la moyenne du cours d'ouverture des cinq jours de bourse précédant le 1er juillet 2025, soit 359,93 €.

Constate :

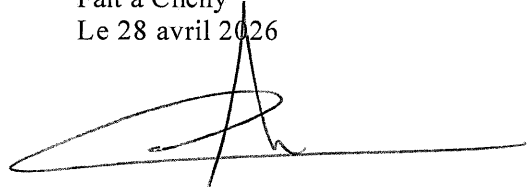
- que le capital au mardi 28 avril 2026, avant la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Equiniti Share Plan Trustees Limited, est de 106 756 611 euros divisé en 533 783 055 actions de 0,2 euro de valeur nominale, suite à l'émission d'un total de 27 actions sur la période du 1er janvier au 28 avril 2026, consécutivement à la livraison anticipée d'actions dans le cadre des plans d'actionnariat des salariés en vigueur ;

- que le prix par action de la souscription d'Equiniti Share Plan Trustees Limited à l'augmentation du capital est de 359,93 euros,
- que 673069,10 euros, après déduction des sommes ne permettant pas de souscrire des actions entières, ont été investis par les salariés du Groupe au Royaume-Uni dans le cadre du *Share Incentive Plan* (sur la base d'un taux de conversion au 30 juin 2025) donnant droit à :
 - une souscription de 1 400 actions de 0,2 euro de valeur nominale chacune au titre de l'apport personnel de ces salariés, correspondant à un prix de souscription total de 503 902 euros, et
 - une souscription de 470 actions de 0,2 euro de valeur nominale chacune correspondant à l'abondement (*matching shares*) à verser en contrepartie de l'apport personnel de ces salariés, à un prix de souscription total de 169 167,10 euros,
- que par conséquent le nombre total d'actions à émettre ce 28 avril 2026 dans le cadre du *Share Incentive Plan* s'élève à 1 870 actions de 0,2 euro de valeur nominale chacune.

Décide :

- de porter, ce 28 avril 2026, le capital de la Société de 106 756 605,60 euros à 106 756 985 euros par l'émission de 1 897 actions de la Société de 0,2 euro de valeur nominale, avec la comptabilisation d'une prime d'émission de 672 695,10 euros,
- de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente pour effectuer tous dépôts, formalités, publications, où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement prendre toutes mesures utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des actions souscrites.

Fait à Clichy
Le 28 avril 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Christophe Babule
Directeur Général Administration et Finances